RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 50089
Numéro SIREN : 418 407 169
Nom ou dénomination : ABOEN AUTO CARROSSERIE A.A.C.

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014852

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise ABOEN AUTO CARROSSERIE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise CARREFOUR PASCAL 42380 ABOEN

Numéro SIRET * 4 1 8 4 0 7 1 6 9 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31032023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31032022 Net 4
	ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	181	016	181		
	Immobilisations corporelles *	028	136 638	030	133 635	3 003	4 692
	Immobilisations financières * (1)	040	30	042		30	30
	Total I (5)	044	136 850	048	133 817	3 033	4 723
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060	15 257	062		15 257	12 544
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	5 480	070		5 480	3 133
	Créances (2) — Autres * (3)	072	4 268	074		4 268	4 726
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	20 042	086		20 042	8 595
	Charges constatées d'avance *	092	4 872	094		4 872	6 270
	Total II	096	49 919	098		49 919	35 268
	Total général (I+II)	110	186 769	112	133 817	52 952	39 991

	PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	8 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	800	800
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	100 561	100 561
	Report à nouveau	134	(92 810)	(74 726)
	Résultat de l'exercice	136	6 198	(18 083)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	22 749	16 551
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 160	4 443
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	23 281	11 677
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 622)	172	3 762	7 320
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	30 203	23 440
	Total général (I + II + III)	180	52 952	39 991

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 863
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Dossier N° 202001 en Euros.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise ABOEN AUTO CARROSSERIE — Néant [ ] *

A RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 03 2023 (1)	Exercice N-1 clos le 31 03 2022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	116 379	92 753
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1	1 607
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	116 381	94 360
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	58 714	44 154
	Variation de stock (marchandises) *		236	(2 713)	8 478
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	30 371	32 441
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 881)		244	1 003	1 035
	Rémunérations du personnel *		250	20 864	18 643
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	1 689	6 518
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	209	1 115
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	110 138	112 383
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	6 242	(18 023)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	44	60
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VI) (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	6 198	(18 083)
	B RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 198	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelle (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	6 198	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 97 483 dont imputés sur le résultat :				360 6 198
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 202001 en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 52 952.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 116 379.05 Euros et dégageant un bénéfice de 6 198.15 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Charges à payer	x
Détail des charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
Détail des charges constatées d'avance	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ABOEN AUTO CARROSSERIE
42380 ABOEN

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	181		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	38 243		
Installations générales agencements aménagements divers	66 544		
Matériel de transport	28 625		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 227		
TOTAL	136 638		
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	30		
TOTAL GENERAL	136 850		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			181	181
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			38 243	38 243
Installations générales agencements aménagements divers			66 544	66 544
Matériel de transport			28 625	28 625
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 227	3 227
TOTAL			136 638	136 638
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
TOTAL			30	30
TOTAL GENERAL			136 850	136 850

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	181			181
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 550	1 689		35 240
Installations générales agencements aménagements divers	66 544			66 544
Matériel de transport	28 625			28 625
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 227			3 227
TOTAL	131 946	1 689		133 635
TOTAL GENERAL	132 127	1 689		133 817

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 689				
TOTAL	1 689				
TOTAL GENERAL	1 689				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	30	
Autres créances clients	5 480	5 480	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 206	4 206	
Débiteurs divers	62	62	
Charges constatées d'avance	4 872	4 872	
TOTAL	14 650	14 650	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 160	1 297	1 863	
Fournisseurs et comptes rattachés	23 281	23 281		
Personnel et comptes rattachés	237	237		
Impôts sur les bénéfices	206	206		
Taxe sur la valeur ajoutée	683	683		
Autres impôts taxes et assimilés	220	220		
Groupe et associés	2 622	2 622		
TOTAL	30 409	28 546	1 863	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 282			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 622			

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 580
Dettes fiscales et sociales	457
Total	5 037

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN FACTURES NON PARVENUES	
- HONORAIRES COMPTABLES	3 216
- HONORAIRES JURIDIQUES	840
- ELECTRICITE	469
- FRAIS DE GREFFE	55
PERSONNEL-AUTRES CH.A PAYER	
- CFP A PAYER	32
- RSI A PAYER	205
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	
- ETAT CFE	220
Total	5 037

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 872
Total	4 872

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CCA DOCUMENTATION TECHNIQUE	3 038		
- CCA CSG DED	251		
- CCA CSG ND	106		
- CCA SSI	1 477		
Total	4 872		

"ABOEN AUTO CARROSSERIE A.A.C."

- : -

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €

- : -

Siège social : ABOEN (Loire)
Carrefour Pascal

- : -

418 407 169 RCS SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 03 NOVEMBRE 2023

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à 6 198,15 €, comme suit :

- Virement au compte "REPORT A NOUVEAU"
  en compensation des pertes antérieures,
  soit..... 6 198,15 €

  TOTAL EGAL A ..... 6 198,15 €

  Le solde débiteur de ce compte sera ainsi ramené de la somme de 92 809,60 € à la somme de 86 611,45 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédents celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

CERTIFIÉ
CONFORME

LA GERANCE,